



## Un Dauphin de Guyane retrouvé découpé Plage de Montjoly

Mercredi 05 février 2014, un cadavre de Dauphin de Guyane *Sotalia guianensis* s'est échoué sur la plage de Sainte Dominique, sur la commune de Rémire-Montjoly.

Cette jeune femelle d'1 mètre 50 environ, ne présentait aucun traumatisme particulier. Par contre, l'animal présentait des marques de filets sur le rostre et les nageoires pectorales. Cette femelle a donc vraisemblablement été victime d'une capture accidentelle dans un filet. Des échouages similaires avaient été observés en 2013 : <http://guyane.wwf.fr/2013/01/29/deux-echouages-pour-commencer-pour-2013/>

Cette fois, cependant, le cas est plus grave. Le cadavre a été découpé et les muscles dorsaux, et un œil, ont été prélevés. Ces pratiques ont déjà été décrites au Brésil sur cette même espèce, mais n'avaient jamais été, jusqu'alors, recensées en Guyane.

En France, tous les mammifères marins sont protégés par l'arrêté ministériel du 26 Juillet 2011. Les atteintes portées au Dauphin sont passibles d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Les effectifs de Dauphin de Guyane n'ont bénéficié que d'une première estimation scientifique, menée en 2008, portant à environ 2000 le nombre d'individus. Un recensement spécifique de l'espèce par le WWF est en cours en Guyane et au Suriname, par survols aériens échelonnés entre les mois de mars et d'octobre 2014. Les captures accidentelles sont identifiées comme la principale menace pesant sur l'espèce.

**En cas d'échouage :**

Vous pouvez contacter le WWF au 05 94 31 38 28 ou l'association Kwata au 05 94 25 43 31.

**Pour en savoir plus sur le « Dauphin de Guyane » :**

<http://guyane.wwf.fr/2013/11/22/des-dauphins-en-guyane/>